



Projet de loi sur l'agriculture vaudoise

Conférence de presse

Conseiller d'État Jean-Claude Mermoud

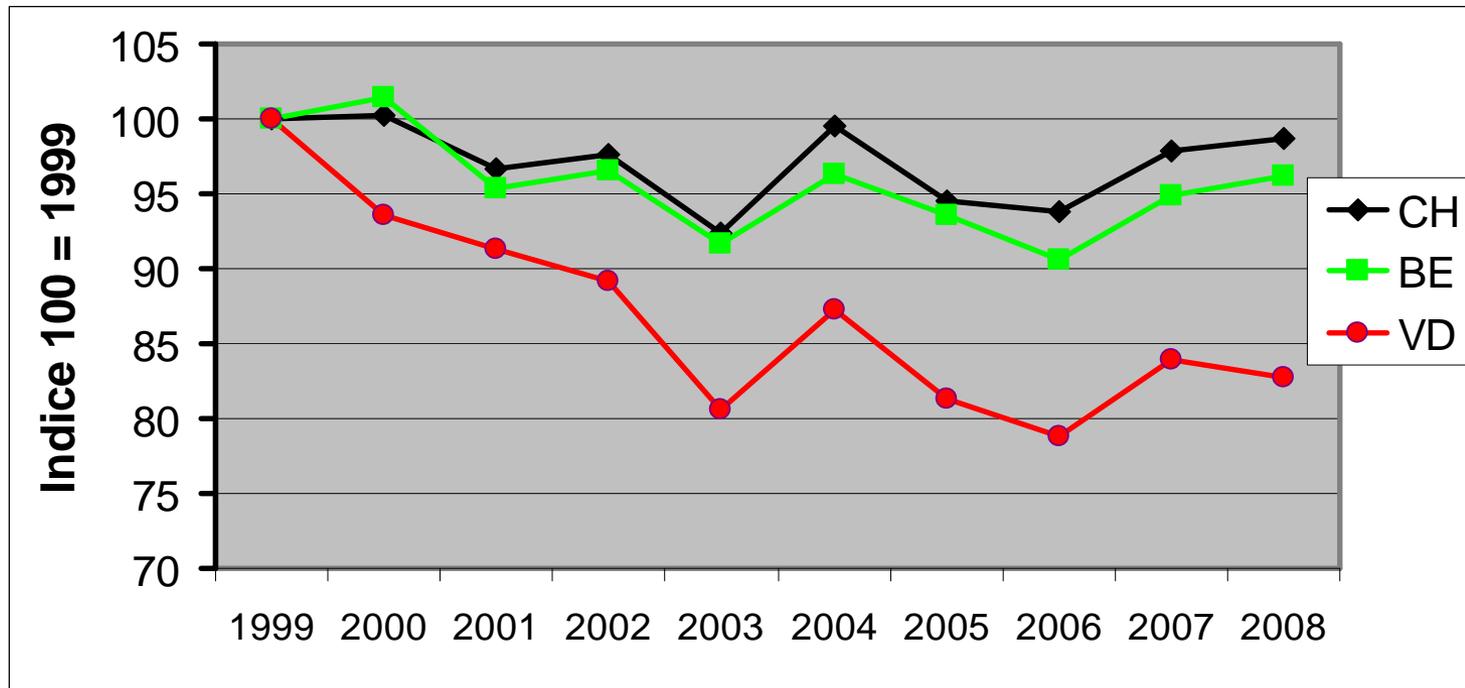
Chef du Département de l'économie

6 juillet 2009

Vaud canton agricole

- ▶ Deuxième canton agricole suisse en terme de surface
- ▶ Des exploitations de taille supérieure à la moyenne
- ▶ Une production diversifiée (grandes cultures, bétail, lait, viticulture, cultures maraîchères, arboriculture)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole



Consultation sur l'avant-projet de décembre 2008 à février 2009 (1)

Accueil globalement favorable

- ▶ large soutien au niveau politique et des milieux agricoles
- ▶ bonne réception de la part des partenaires de l'agriculture
- ▶ critiques portant plutôt sur des aspects de détail

Préoccupations d'ordre général

- ▶ financement proportionné des mesures proposées
 - ▶ abandon des taxes professionnelles existantes
 - ▶ caisse de prévoyance pour les agriculteurs
-

Consultation sur l'avant-projet de décembre 2008 à février 2009 (2)

Propositions non retenues dans le projet

- ▶ interdiction des OGM et «écoconditionnalité»
- ▶ pas de condition «contrat-type de travail» pour prêts FIR
- ▶ promotion étendue aux vins et produits horticoles

Propositions retenues dans le projet

- ▶ dimension vivrière et productrice de l'agriculture au premier plan
 - ▶ article particulier ayant trait au statut de la paysanne
 - ▶ maintien des taxes arboricoles et maraîchères
-

Agriculture vivrière

Principes

- ▶ de **souveraineté alimentaire** :
l'agriculture, avant tout productrice de
denrées alimentaires sur notre
territoire et pour notre population
 - ▶ du **développement durable** : faire
fructifier la terre aujourd'hui pour se
nourrir demain
-

Agriculture vivrière

(1)

Mesures concrètes

- ▶ **préservation des terres agricoles** et du **potentiel de production** dans le territoire cantonal
 - ▶ **formation et vulgarisation** : stimuler l'esprit d'entreprise et assurer la fonction productive
 - ▶ rapprochement ville-campagne avec un **lien plus étroit avec les consommateurs** (information, vente directe, qualité des produits)
 - ▶ soutien à la **promotion des produits vaudois**
 - ▶ mesures en faveur de l'**agriculture de montagne**
-

Agriculture vivrière

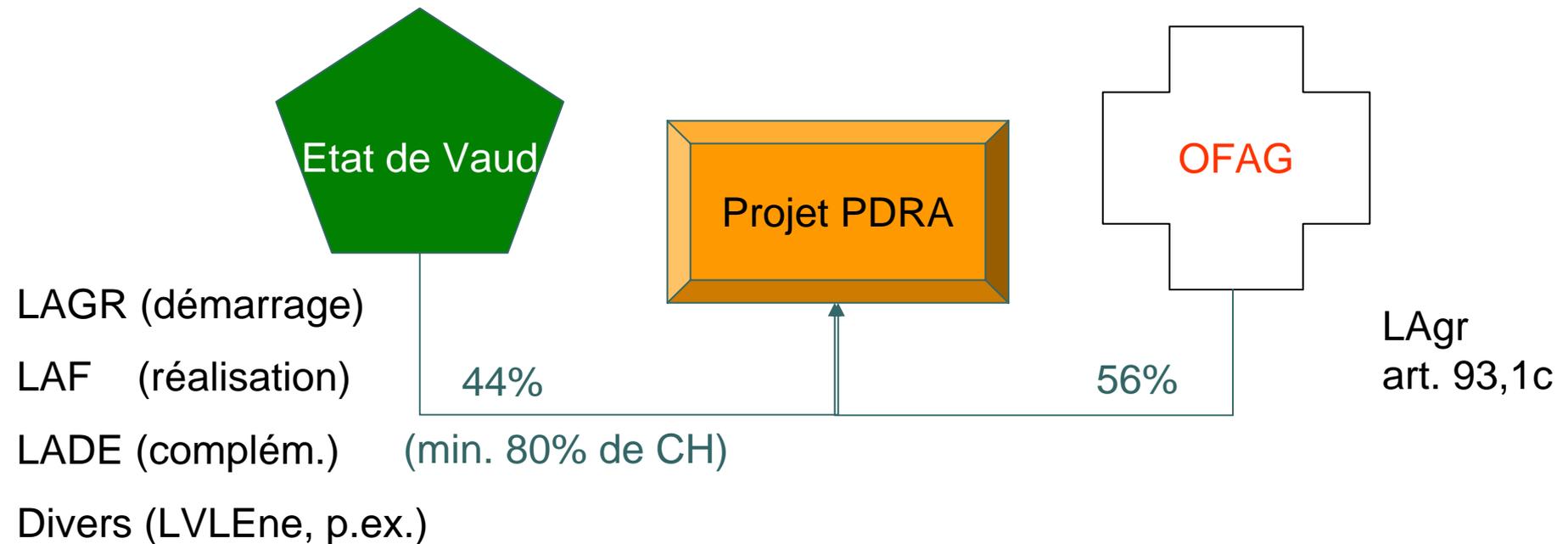
(2)

Mesures concrètes

- ▶ **projets de développement régional agricole**
(valeur ajoutée régionale, transformation locale)
→ complémentarité LAGR_VD et LAF
 - ▶ **aides aux investissements ruraux du FIR**
pour développer l'outil de production
 - ▶ mesures pour **maintenir la fertilité des sols**
 - ▶ **lutte contre l'abandon des terres**
-

Exemples de mise en œuvre : saisir les opportunités de financement fédéral

Projets de développement régional agricole PDRA



Politique cantonale agricole

Mesures innovantes Economie

- ▶ **signes publics pour les produits agricoles**
 - désignation « Produit fermier »
 - marque cantonale Label Pays de Vaud
 - ▶ **force obligatoire à disposition pour les mesures de solidarité professionnelle**
 - promotion et marchés
 - mutualisation des risques naturels
-

Politique cantonale agricole

Mesures innovantes Social

- ▶ **promotion de la formation** dans les métiers ruraux et de bonnes conditions de travail
 - ▶ orientation de la **promotion** vers une **différenciation des produits**, profitables
 - aux consommateurs en terme de qualité
 - aux producteurs en terme de rémunération
 - ▶ subventions au **dépannage agricole et familial**
-

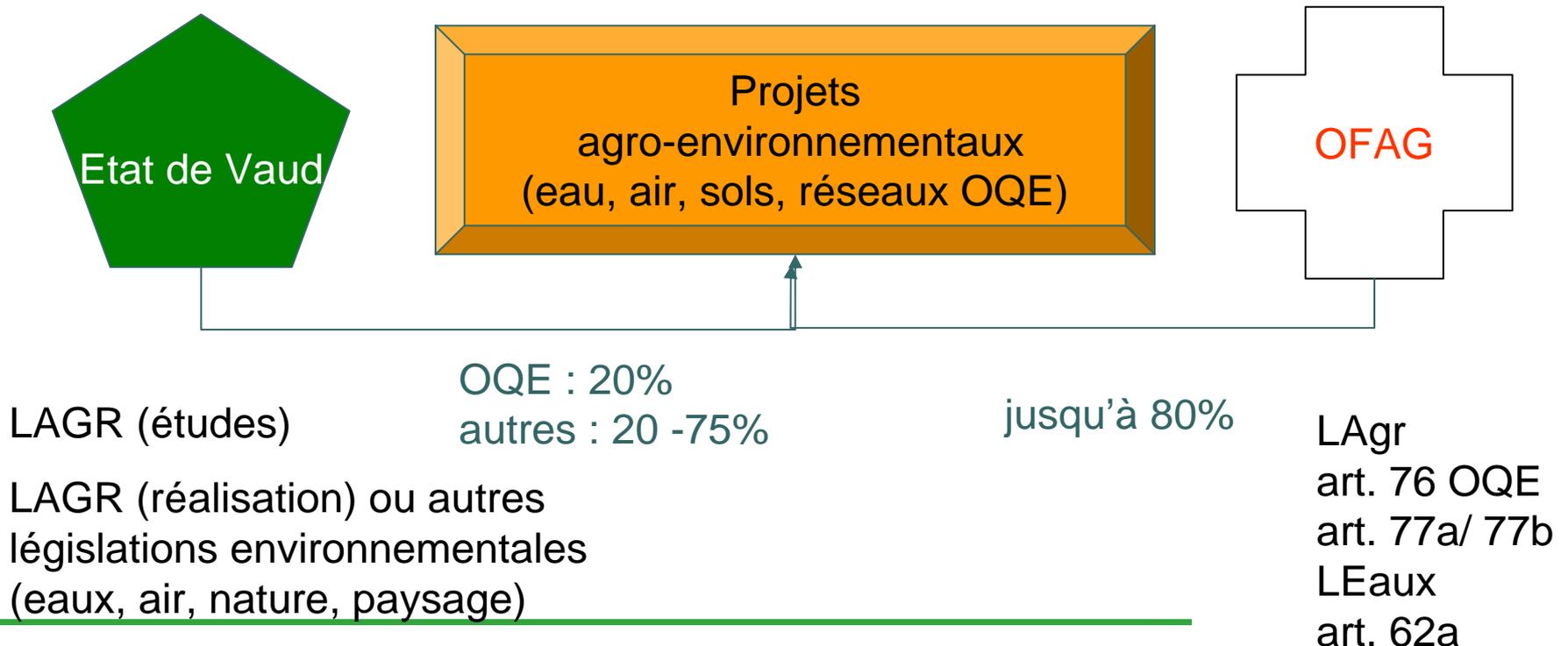
Politique cantonale agricole

Mesures innovantes Environnement

- ▶ « **assurance-risque** » **temporaire** pour pallier les difficultés de la reconversion BIO
 - 5 ans en cas de pertes de récoltes
 - ▶ soutien aux **projets collectifs agro-environnementaux** (eau - air - sol - nature)
 - subventions aux études et coaching
-

Exemples de mise en œuvre : saisir les opportunités de financement fédéral

Protection des ressources/réseaux écologiques



Ressources pour l'exécution

Moyens financiers de la politique agricole cantonale

- ▶ moyens actuels : 18 mio de charges nettes
- ▶ budget supplémentaire : 1,5 mio d'ici à 2012

Personnel du SAGR

- ▶ renfort temporaire de 1,45 ETP provisoire pour faciliter la mise en œuvre de la LAGR_VD

Personnel du SDT- améliorations foncières

- ▶ renfort de 0,5 ETP pour coordonner le suivi des projets de développement agricole régional
-

Conclusion: créer des conditions favorables

Un projet

- ▶ en phase avec les changements du dispositif fédéral
 - ▶ contribuant au maintien du revenu de l'agriculture
 - ▶ qui prend en compte la vive concurrence à laquelle est confrontée l'agriculture
-



MODIFICATIONS DES LOIS SUR LES AMELIORATIONS FONCIERES SUR LE DROIT FONCIER RURAL

Conférence de presse
7 juillet 2009

Modification de deux lois et règlements relatifs aux questions foncières

- ▶ **Loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LVLDFR)**
- ▶ **Loi sur les améliorations foncières (LAF)**
- ▶ **Règlements d'application de la LAF**

- ▶ **Raison de ces modifications:**
 - **coordination avec le projet cantonal de loi sur l'agriculture**
 - **coordination LVLDFR – LAF**
 - **révision technique de divers articles**

Modifications en matière de droit foncier rural

- ▶ Droit de préemption des communes sur les alpages
 - ▶ Pas de prolongement du moratoire vaudois sur la taille minimale de référence pour les entreprises agricoles (mesure de transition)
 - ▶ Transfert à la LAF d'une disposition sur le démantèlement d'alpages
-

Modifications de la loi sur les améliorations foncières

La LAF prévoit des aides à la réalisation de **projets de développement régional agricoles**

- ▶ Base légale pour subventionner des projets de « personnes morales dont les membres sont majoritairement des agriculteurs »
 - ▶ Subventions pour des ouvrages connexes (hangars, production d'énergies renouvelables notamment)
-

Modifications de la loi sur les améliorations foncières

- ▶ Canton pourrait mener à bien les objectifs d'un syndicat volontaire d'améliorations foncières si celui-ci n'y parvient pas
 - ▶ Zones de terrains à bâtir: possibilité pour l'Etat de facturer des émoluments pour ses prestations / décisions d'amélioration foncières dans les terrains à bâtir
-